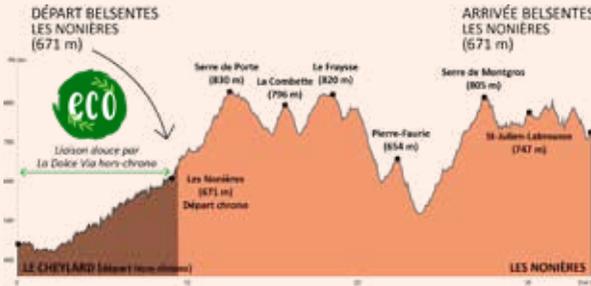


LES ÉTAPES CHRONOMÉTRÉES DU RAID VTT DES MONTS D'ARDÈCHE

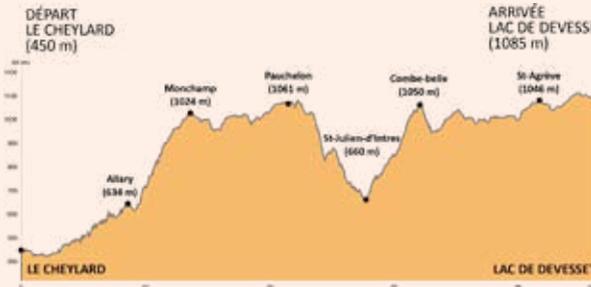
1 VENDREDI 24 JUIN

- 8 h 30 / 12 h : retrait des dossards à l'Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées 4B Rue St-Joseph – Le Cheylard
- 23,5 km / + 970 m / - 925 m
- Belsentes > Belsentes (Les Nonières)
Liaison douce possible par La Dolce Via (hors chrono) balisée du centre du Cheylard à Belsentes (Les Nonières) : 10 km / 440 m+
- Départ : 15 h - Arrivée : 17 h / 19 h



2 SAMEDI 25 JUIN

- 6 h 30 : retrait des dossards Place Saléon Terras – Le Cheylard
- 47 km / + 1900 m / - 1280 m
- Le Cheylard > Devesset
- Départ : 7 h 30 - Arrivée : 10 h / 12 h 30



3 SAMEDI 25 JUIN

- 32 km / + 495 m / - 1120 m
- Lac de Devesset > La Condamine
Liaison VTT balisée obligatoire de La Condamine au Cheylard : 6 km / 135 m+ par La Dolce Via
- Départ : 14 h - Arrivée : 15 h / 17 h



4 DIMANCHE 26 JUIN

- 7 h 30 : retrait des dossards place Saléon Terras – Le Cheylard
- 26 km / + 1250 m / - 1300 m
- Le Cheylard > Le Cheylard
- Départ contre la montre à partir de 8 h 30 place Saléon Terras – Le Cheylard Arrivée : 10 h 30 / 14 h 30
- 13 h : repas et remise des prix



BULLETIN D'INSCRIPTION DU RAID VTT DES MONTS D'ARDÈCHE

À retourner avant le 18 juin

À l'Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées : 4B Rue St-Joseph, 07160 Le Cheylard

Nom* _____ Prénom* _____ Sexe* _____ Date de naissance* ____/____/____

Catégorie*

- Cadet (15-16 ans) Junior (17-18 ans) Espoir (19-22 ans) Elite (23-29 ans)
 Master 1 (30-39 ans) Master 2 (40-49 ans) Master 3 (50 ans et +) Féminine (15 ans et +)
 VTT électrique (VAE) VTT tandem

- Equipe hommes Equipe femmes Equipe mixte

Adresse* _____

Code postal* _____ Ville* _____ Pays* _____

E-mail* _____

Téléphone* _____ Portable* _____

Club _____

- Licence avec mention « VTT en compétition » (copie OBLIGATOIRE)
 Non licencié (certificat médical OBLIGATOIRE « d'aptitude à la pratique du VTT en compétition » de moins d'un an à la date de l'épreuve)

CHOIX DE LA FORMULE* :

- 3 jours
 Vendredi, samedi et dimanche (repas de midi du samedi et dimanche inclus) : 90 €
- 2 jours
 Vendredi et samedi (repas de samedi midi inclus) : 80 €
 Vendredi et dimanche (repas de dimanche midi inclus) : 80 €
 Samedi et dimanche (repas de midi du samedi et dimanche inclus) : 86 €
- 1 jour
 Vendredi : 49 €
 Samedi (repas de midi inclus) : 55 €
 Dimanche (repas de midi inclus) : 55 €

L'inscription comprend les ravitaillements et le ou les repas.

Chèque à établir à l'ordre de Val'Eyrieux Tourisme.

OPTION COURSE PAR ÉQUIPE : ÉQUIPE DE 3 COUREURS SUR 3 JOURS UNIQUEMENT*

Nom de l'équipe : _____

Nom et prénom du coéquipier 1 : _____

Nom et prénom du coéquipier 2 : _____

JE M'ENGAGE À :

- Accepter l'intégralité du règlement de l'épreuve ci-contre et en accepter les conditions ;
 Fournir le bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du règlement ;
 Envoyer une copie de ma licence avec mention « VTT en compétition » ;
 OU envoyer un certificat médical de moins d'un an avec la mention « apte à la pratique du VTT en compétition » ;
 Fournir une autorisation parentale pour les - de 18 ans ;

Date* : _____

Signature* : _____

Inscriptions et renseignements sur :
www.raidvtt-ardeche.com

Participez aussi au Marathon de l'Ardèche le 4 septembre 2022 : www.marathon-ardeche.org

LE RÈGLEMENT DU RAID VTT DES MONTS D'ARDÈCHE

1 Le Raid VTT des Monts d'Ardèche est une épreuve de vélo tout terrain ouverte aux licenciés pratiquant le VTT en compétition (ex : FFC, UFOLEP) avec mention VTT en compétition sur la licence (ou compétitive risque 5 pour UFOLEP) et aux non-licenciés ayant un certificat médical de moins d'un an à la date de l'épreuve et précisant la mention « Apte à la pratique du VTT en compétition ».

2 Ce raid s'organise sur 4 étapes en 3 journées, sous forme de course individuelle et/ou par équipe (composée de 3 coureurs).

3 10 catégories sont ouvertes : Cadet (15/16 ans), Junior (17/18 ans), Espoir (19/22 ans), Elite (23/29 ans), Master 1 (30/39 ans), Master 2 (40/49 ans), Master 3 (50 ans et +), Féminine (15 ans et +), VTT à assistance électrique (VAE) et VTT tandem.

4 Compte tenu de l'épidémie de la Covid-19, l'organisation prendra, à date, l'ensemble des mesures sanitaires nécessaires. Un référent Covid-19 est désigné pour l'épreuve. Un pass sanitaire valide devra être présenté lors du retrait des dossards (sous réserve de la réglementation en vigueur le jour de l'événement).

5 Les coureurs ont l'obligation de porter durant toute l'épreuve une plaque numérotée fixée à l'avant du vélo. Les plaques sont fournies par l'organisation. Toute transformation d'une pièce officielle est interdite.

6 Les vélos doivent répondre aux normes réglementaires en vigueur. Pendant le raid, tous les coureurs peuvent se rendre de petits services tels que prêt ou échange de nourriture, boisson, clés, chambres à air et accessoires. Un service de ravitaillement est mis en place par l'organisation sur l'ensemble du parcours. Pour les vélos à assistance électrique, l'assistance au pédalage doit être limitée à une puissance nominale continue de 250 watts et à une vitesse maximale de 25 km/h. Les batteries supplémentaires sont autorisées et peuvent être embarquées sur le vélo ou données par l'assistance propre du coureur.

7 L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de bris de matériel pouvant survenir avant, pendant et après les épreuves. Le port du casque dûment homologué est obligatoire et doit être attaché sur l'intégralité des épreuves.

8 Classement journée : 1^{er} homme et 1^{ère} femme. Classement 3 jours : 3 premiers hommes, 3 premières femmes, 1^{ère} équipe homme, 1^{ère} équipe mixte et 1^{er} de chaque catégorie (Cadet, Junior, Espoir, Elite, Masters, VAE, tandem).

9 Tout compétiteur abandonnant au cours d'une étape ou étant hors délais fixés aux ravitaillements ne pourra pas figurer au

classement final. Il pourra prendre le départ de l'étape suivante. Pour éviter de mettre inutilement en œuvre les services de secours, tous les concurrents, y compris ceux ayant abandonné, doivent obligatoirement passer par l'arrivée. De plus, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter à tout moment un concurrent s'il juge que sa sécurité et celle de la course sont compromises. Le compétiteur hors délais ou souhaitant abandonner doit le signaler impérativement à l'organisateur. Il pourra être rapatrié ou rentrer par l'itinéraire balisé sous la responsabilité de l'organisateur, ou par la route sous sa propre responsabilité.

10 Tous les participants devront signer la feuille d'émargement avant chaque départ sur le lieu du départ (ou au lieu indiqué par l'organisation) dans un délai compris entre 1 heure et ¼ d'heure avant le départ.

11 Des postes de secours seront installés pour chacun des 3 jours le long du parcours balisé. En cas d'accident, les concurrents rejoignent le poste de sécurité le plus proche qui avertira le poste central.

12 L'organisateur se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement, en fonction de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles qui peuvent survenir durant l'épreuve. L'organisateur a compétence pour statuer sur tous les cas non prévus par le présent règlement.

13 Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment sans que cette liste soit limitative, pour une erreur d'inscription ou un empêchement pour raison médicale. En cas de force majeure, hors crise sanitaire, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de l'épreuve. Dans cette éventualité, les concurrents ne pourront prétendre à aucun remboursement du prix d'engagement.

14 Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, le participant autorise l'organisateur à utiliser son image pour tous clichés ou toutes vidéos pris sur la course,

qui serviront à la promotion et à la publicité de la course sous toutes ses formes (films, vidéos, photos, journaux, internet etc.). Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas être prises en photo ou apparaître sur les résultats officiels ou listes d'inscrits doivent informer l'organisateur par écrit.

15 Les circuits coupent ou empruntent des routes ouvertes à la circulation. L'organisation met tout en œuvre pour faciliter le passage de la course. Mais le Code de la route doit être respecté sur lesdites routes (croisements, priorités, circulation à droite). Les coureurs seront responsables en cas d'accident pour non-respect de celui-ci.

Les concurrents s'engagent à ne pas diffuser les parcours.

16 Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Il est fortement recommandé aux participants de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ».

17 L'inscription au Raid VTT des Monts d'Ardèche implique l'acceptation du présent règlement.

Pour toute inscription, il est obligatoire d'envoyer les pièces demandées à l'Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées : 4B Rue St-Joseph, 07160 Le Cheylard 04 75 64 80 97
Inscriptions et renseignements sur : www.raidvtt-ardeche.com

Pensez au covoiturage : movici.auvergnernhonealpes.fr
ardeche-hautes-vallees.fr/votre-sejour/pratique/comment-venir/

*Champs obligatoires



LES RANDONNÉES DU RAID VTT DES MONTS D'ARDÈCHE

SANS CHRONO, SANS PRESSION !

SAMEDI 25 JUIN

MATIN

RANDO VTT

- 6 h 30 : retrait des dossards
Place Saléon Terras – Le Cheylard
- 35 km / + 1355 m / - 720 m
- Départ à 7 h 30
- À partir de 12 ans
- Ouvert aux tandems et VTT électriques

NOUVEAU ! RANDO GRAVEL

34 km / + 1300 m / - 670 m

APRÈS-MIDI

RANDO VTT

- 14 h : départ – Lac de Devesset
- 3 niveaux :
 - Facile : 31 km / + 485 m / - 1110 m
 - Moyen : 38 km / + 680 m / - 1300 m
 - Difficile : 33 km / + 500 m / - 1125 m
- À partir de 12 ans
- Ouvert aux tandems et VTT électriques

NOUVEAU ! RANDO GRAVEL

Facile : 31 km / + 485 m / - 1110 m
Moyen : 38 km / + 680 m / - 1300 m

LE RÈGLEMENT DES RANDONNÉES

1 Ces randonnées sont ouvertes à toutes personnes en bonne santé et aptes à la pratique du VTT ou vélo Gravel. Les mineurs sont acceptés à partir de 12 ans, accompagnés et sous la responsabilité des parents.

2 L'engagement du participant est fait sous son entière responsabilité. Son état de santé et de forme doit lui permettre de participer à ces randonnées. En cas de vol, perte ou accident, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée.

3 Le vélo devra être en bon état de fonctionnement et pourvu du nécessaire de réparation (crevaisin) et d'une pompe au minimum. Le port du casque est obligatoire. Aucune assistance n'est prévue, la solidarité doit s'exprimer.

4 Compte tenu de l'épidémie de la Covid-19, l'organisation prendra, à date, l'ensemble des mesures sanitaires nécessaires. Un référent Covid-19 est désigné pour l'épreuve. Un pass sanitaire valide devra être présenté lors du retrait des dossards (sous réserve de la réglementation en vigueur le jour de l'événement).

5 Les participants sont tenus de respecter le code de la route. Toutes les routes ou sentiers em-

pruntés restent ouverts à la circulation. Les vététistes ne doivent pas rouler à plus de deux de front sur la chaussée et sont tenus de se mettre en file simple dès l'approche d'un véhicule.

6 Les randonnées VTT peuvent être réalisées en tandem ou VAE. Les randonnées Gravel auront leurs propres itinéraires. Le départ de toutes les randonnées se fera au Cheylard à 7 h 30 le matin et au Lac de Devesset à 14 h l'après-midi.

7 Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, le participant autorise l'organisateur à utiliser son image pour tous clichés ou vidéos pris sur la course, qui serviront à la promotion et à la publicité de la course sous toutes ses formes. Conformément aux dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas être prises en photo ou apparaître sur les résultats officiels ou listes d'inscrits doivent informer l'organisateur par écrit. Les concurrents s'engagent à ne pas diffuser les parcours.

8 Les randonneurs ont l'obligation de porter durant les randonnées la plaque numérotée fixée à l'avant du vélo, fournie par l'organisation.

9 L'organisateur des randonnées VTT a souscrit une assurance « responsabilité civile ». Il est recommandé aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ». La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant et après ces randonnées sportives.

10 Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment sans que cette liste soit limitative, pour une erreur d'inscription ou un empêchement pour raison médicale. En cas de force majeure, hors crise sanitaire, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de l'épreuve. Dans cette éventualité, les concurrents ne pourront prétendre à aucun remboursement du prix d'engagement.

11 L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION DES RANDONNÉES

À retourner avant le 18 juin

Pour toute inscription, il est obligatoire d'envoyer les pièces demandées à
l'Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées : 4B Rue St-Joseph, 07160 Le Cheylard

Nom* _____ Prénom* _____ Sexe* _____ Date de naissance* ____/____/____

Adresse* _____

Code postal* _____ Ville* _____ Pays* _____

E-mail* _____

Téléphone* _____ Portable* _____

Club* _____

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE.
LES RANDONNÉES SONT LIMITÉES À 300 PERSONNES.**

Inscription en ligne sur www.raidvtt-ardeche.com

CHOIX DE LA FORMULE* :

- RANDO VTT
- RANDO GRAVEL

Départ matin : 7 h 30 / Départ après-midi : 14 h.

Tarif journée 20 € : 5 ravitaillements, repas de midi et assistance mécanique inclus.

Chèque à établir à l'ordre de Val'Eyrieux Tourisme.

JE M'ENGAGE À* :

- Accepter l'intégralité du règlement de l'épreuve ci-contre et en accepter les conditions ;
- Fournir le bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du règlement ;
- Fournir une autorisation parentale pour les - de 18 ans ;

Date* :

Signature* :



Ne pas jeter sur la voie publique

L'OFFICE
DE TOURISME
DE VAL'EYRIEUX

ARdèche
HAUTES VALLÉES



19^{ème} édition

**RAID
des
VTT
MONTS D'ARDÈCHE**

24, 25, 26 juin

2022

**NOUVEAUX PARCOURS
& RANDO GRAVEL !**

**130 KM / 4 600 M DE DÉNIVELÉ +
SUR 1, 2 OU 3 JOURS
SEUL OU EN ÉQUIPE DE 3**

PUR, DUR & NATURE

www.raidvtt-ardeche.com

*Champs obligatoires

photogramme ©rawpixel